

Belgium-Brussels: Warehouse stores construction work

OJ S 140/2022 22/07/2022

Contract notice – utilities

Works

Legal Basis:

Directive 2014/25/EU

Section I: Contracting entity

I.1. Name and addresses

Official name: Beliris

National registration number: 0308.357.852_16607

Postal address: Rue du Progrès, 56

Town: Bruxelles

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Postal code: 1210

Country: Belgium

E-mail: aanbestedingen.beliris@mobiliteit.fgov.be

Telephone: +32 22774665

Internet address(es):Main address: <http://www.beliris.be>Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=453022>**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=453022>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=Beliris-testxxxx-F05>

I.6. Main activity

Recreation, culture and religion

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

1.26.1.45. Extension du réseau de transports en commun de haute performance vers le Nord à Bruxelles : Lot 2 - Construction d'un nouveau dépôt de métro à Haren - Marché de travaux - Procédure négociée avec mise en concurrence préalable
Reference number: Beliris-1.26.1.45.-F05_0

II.1.2. Main CPV code

45213221 Warehouse stores construction work

II.1.3.

Type of contract

Works

II.1.4. Short description

Outre la construction d'un ouvrage de 170 m sous le grill du chemin de fer à la Gare du Nord qui

fait l'objet d'un marché séparé, la mise en oeuvre du programme Métro Nord implique la construction d'un tunnel de 4,5 km

creusé au tunnelier, de 7 nouvelles stations réalisées en fouille ouverte et d'un nouveau dépôt sur le site de Haren.

Le dépôt de Haren est l'un des deux nouveaux dépôts de métro créés afin de compléter le réseau existant.

Il s'agit de la construction d'un dépôt clé-sur-porte, c'est-à-dire un ensemble intégralement fini (Génie Civil, Gros-Oeuvre,

Techniques Spéciales, Parachèvement, Aménagement extérieur). À la réception provisoire, le dépôt devra être prêt à être

exploité.

Plus précisément, il s'agit d'un dépôt de remisage et d'un atelier d'entretien pour métros automatiques composé des éléments

suivants, répondant aux besoins de la Business Unit Metro (BUM) de la STIB :

- un bâtiment administratif : atrium et locaux / bureaux pour le personnel, locaux techniques, halls pour circulation et livraison de matériaux ;

- un atelier : zone de chargement et déchargement, zone container et remisage pour clarks, voies en fosse, voies de dépoussiérage et dégraissage et accès à la toiture des rames, stand de levage, voies de remisage, de stockage et métro-wash automatique ;

- une zone d'atelier infrastructure : aire de remisage et chargement des trains de travaux ;

- un bureau infrastructure : atelier et locaux pour le personnel.

II.1.5. Estimated total value

Value excluding VAT: 101 000 000,00 EUR

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE1 Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest

Main site or place of performance: Haren

II.2.4. Description of the procurement

Le présent marché concerne la construction du dépôt de métro sur le site de Haren. Il s'agit de la construction d'un dépôt

clé-sur-porte, c'est-à-dire un ensemble intégralement fini (Génie Civil, Gros-Oeuvre, Techniques Spéciales, Parachèvement,

Aménagement extérieur). À la réception provisoire, le dépôt devra être prêt à être exploité.

Plus précisément, il s'agit de la construction de l'ensemble des infrastructures, bâtiments et équipements fixes nécessaires à

l'exploitation du dépôt de métros automatiques.

Le marché comprend les éléments suivants:

- Des travaux de terrassement et les travaux de dépollution éventuels de terrains;
- la construction d'une guérite de contrôle d'entrée ;
- la construction d'un hall de remisage et d'entretien ou de maintenance et sous-station électrique;
- la construction d'un bâtiment administratif et social ;
- la construction d'une zone trains travaux - infrastructure ;
- la construction d'une zone de parking extérieure ;
- la fourniture et pose d'équipements d'entretien du matériel roulant (techniques spéciales métros) : un tour en fosse destiné au reprofilage des roues des métros, une machine pour laver l'extérieur des métros, une zone équipée de colonnes élévatrices pour lever les caisses et remplacer les bogies, des équipements pour le nettoyage intérieur des métros, aspiration centralisée, des installations de distribution de produit lave-glace, des rangements verticaux automatisés pour le magasin, des fosses pour accéder aux bas de caisse et des passerelles sécurisées (coupure de la haute tension) avec prises d'atelier pour accéder aux équipements en toiture des métros, un réseau de distribution d'air comprimé, des ponts roulants ;
- la fourniture et pose des équipements de la sous-station électrique ;
- la fourniture et pose des équipements de techniques spéciales bâtiments ;
- l'aménagement (phasé) des abords ;
- le raccord à la voie d'essais existante ;
- la pose des voies ferrées et aiguillages sur le site (la fourniture et la pose des équipements et matériels se fera via un autre marché; les fondations et coffres sont à prévoir par l'adjudicataire du présent marché);
- la coordination d'autres marchés et logistique de chantier de l'ensemble (voir description des autres marchés ci-après).

L'adjudicataire du présent marché travaillera sous forme d'entreprise générale pour la zone du dépôt de Haren.

Le présent marché s'inscrit dans un environnement système défini par le Maître de l'Ouvrage qui vise à réaliser la bonne

intégration du projet métro nord dans le réseau de la STIB. L'environnement système définit les besoins et les exigences à

remplir par l'entreprise générale. Cette dernière devra assurer l'intégration de son marché dans l'environnement système défini

et réaliser cette bonne intégration en interface avec les autres systèmes de l'environnement tel que décrit dans le cahier des

charges et les plans définis par le Maître de l'Ouvrage et en accord avec ce dernier.

L'adjudicataire coordonnera également les autres marchés décrits ci-après pour la partie dépôt de Haren, en cotraitance avec

ceux de son entreprise, en fonction de l'attribution de ceux-ci par le Maître de l'Ouvrage, à savoir :

Marché 3 - Marché Génie Civil tunnel / stations

Marché(s) 4 - Marché Parachèvement, technique tunnel / stations

Marché(s) 6 - Marché Voies ferrées tunnel/stations/dépôt

Marché(s) 7 - Marché Haute tension 11kV & Alimentation de traction 900 V tunnel / stations

Marché(s) 8 - Marché Réseau TELECOM tunnel / stations / dépôt

Marché(s) 9 - Marché Systèmes stations

Marché(s) 10 - Marché SCADA énergie
Marché(s) 12 - Marché Contrôle d'accès tunnel / stations / dépôt
Marché(s) 13 - Marché VMS
Marché(s) 14 - Marché Call Manager
Marché(s) 15 - Marché SIG
Marché(s) 16 - Marché SCADA stations
Marché(s) 20 - Marché SPIDER

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

Value excluding VAT: 101 000 000,00 EUR

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 96

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

I. Droit d'accès

(articles 67- 73 de l'AR Passation)

Le candidat peut se prévaloir des capacités d'autres entités, quelle que soit la nature des liens juridiques existant entre lui-même et ces entités (les tiers).

Lorsqu'il recourt à la capacité de tiers, le candidat (ou un membre du groupement) doit apporter à l'adjudicateur la preuve qu'il

disposera réellement pour l'exécution du marché des moyens et expériences mis à disposition par de telles entités.

Pour les demandes de participation et les offres introduites par des groupements d'opérateurs économiques, les dispositions

de la présente partie « droit d'accès » s'appliquent individuellement à tous les associés ainsi qu'aux tiers à la capacité desquels

il est fait appel dans le cadre de la sélection qualitative.

II. Motifs d'exclusion

(articles 67-69 et 151 loi + 67-69 de l'AR passation)

a. Motifs d'exclusion obligatoires :

Les motifs d'exclusion obligatoires tels que visés à l'article 67 de la Loi sont intégralement applicables à ce marché.

Le contrôle des motifs d'exclusion obligatoires se fera via le contrôle des extraits du casier judiciaire.

DOCUMENT A JOINDRE à la demande de participation :

Pour les entreprises belges :

- un extrait du casier judiciaire relatif au candidat (chaque membre du groupement) et au tiers le cas échéant dont il résulte

l'absence de jugement ayant force de chose jugée pour l'un des délits visés à l'article 67 de la loi du 17.06.2016

- un extrait du casier judiciaire pour toute personne physique ou morale siégeant au sein des organes d'administration, de

gestion ou de surveillance du candidat (ou membre du groupement) et des tiers le cas échéant dont il résulte l'absence de

jugement ayant force de chose jugée pour un délit à l'article 67 de la Loi du 17.06.2016.

- la liste des personnes physiques ou morales siégeant au sein des organes d'administration, de gestion ou de surveillance du candidat (chaque membre du groupement) et des tiers le cas échéant.

Pour les entreprises étrangères

- un extrait du casier judiciaire (ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays

d'origine ou de provenance) du candidat (chaque membre du groupement) et des tiers le cas échéant dont il résulte l'absence

de jugement ayant force de chose jugée pour un délit visé à l'article 67 de la loi du 17.06.2016;

- un extrait du casier judiciaire (ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays

d'origine ou de provenance) de toute personne physique ou morale siégeant au sein des organes d'administration, de gestion

ou de surveillance du candidat (chaque membre du groupement) et des tiers le cas échéant dont il résulte l'absence d'un

jugement ayant force de chose jugée pour un délit visé à l'article 67 de la loi du 17.06.2016 ;

- la liste des personnes physiques ou morales siégeant au sein des organes d'administration, de gestion ou de surveillance du candidat (chaque membre du groupement) et des tiers le cas échéant.

b. Motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales

Les motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales tels que visés à l'article 68 de la Loi sont intégralement applicables à ce marché.

Le contrôle des motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales se fera pour les entreprises belges via l'application

Telemarc.

DOCUMENTS A JOINDRE à la demande de participation :

Pour les entreprises étrangères:

Sont jointes les attestations des autorités compétentes prouvant que le candidat (chaque membre du groupement) et les tiers

le cas échéant est/sont en règle quant aux obligations indiquées ci-dessus.

c. Motifs d'exclusion facultatifs:

Le contrôle de l'absence des motifs d'exclusion listés à l'article 69 de la loi du 17.06.2016 se fera, pour les entreprises belges, via

Telemarc (absence de faillite, liquidation ou procédure de réorganisation judiciaire).

DOCUMENTS A JOINDRE à la demande de participation :

Pour les entreprises étrangères:

Sont jointes les attestations des autorités compétentes de l'absence de faillite ou de situation analogue à une procédure de réorganisation judiciaire relatives au candidat (chaque membre du groupement) et aux tiers le cas échéant.

III. Critère de sélection : preuve d'agrément

(article 71 de l'AR Passation)

En application de la loi du 20.03.1991 organisant l'agrément des entrepreneurs de travaux, le candidat doit être agréé pour

l'exécution de travaux de catégorie D et de classe correspondant au montant de l'offre (classe 8 estimée par l'adjudicateur).

Le candidat indique dans le DUME (partie II) :

1. S'il dispose de l'agrément requis ;
2. S'il est inscrit sur une liste officielle d'entrepreneurs agréés dans un autre état membre de l'Union européenne.

Dans ce cas, le candidat doit joindre à sa demande de participation le certificat délivré par l'organisme de certification

compétent ou la preuve de cette inscription certifiée par l'organisme compétent de l'Etat membre ainsi que tout document de

nature à établir l'équivalence de cette certification ou inscription avec l'agrément requis visée à l'alinéa 1er;

3. S'il invoque l'article 3, al. 1, 2° de la loi du 20.03.1991.

III.1.2. Economic and financial standing

Selection criteria as stated in the procurement documents

III.1.3. Technical and professional ability

Selection criteria as stated in the procurement documents

III.1.4. Objective rules and criteria for participation

List and brief description of rules and criteria:

Le Maître d'Ouvrage sélectionne les candidats qui (conditions cumulatives) :

1. ont introduit valablement la demande de participation ;
2. répondent aux exigences de droit d'accès ;
3. répondent aux conditions minimum en matière de capacité économique, financière et technique (références).

Dans le cadre de l'analyse des candidatures, l'adjudicateur peut inviter les candidats à compléter leur formulaire et documents

joint. Il n'y est pas contraint. Dès lors, une candidature incomplète ou imprécise pourra être rejetée par l'adjudicateur.

S'agissant des documents à joindre à la demande de participation pour contrôler l'absence de motifs d'exclusion, les candidats

qui n'ont pas pu joindre l'un ou plusieurs des documents demandés seront d'office invités à compléter leur demande de

participation, dès lors que la réglementation applicable n'exige, à la date d'introduction des demandes de participation, que la production du DUME.

Les candidats doivent notamment compléter le formulaire de sélection en annexe et le joindre à leur demande de participation.

Cette phase inclura une séance d'information par le Maître d'Ouvrage.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated procedure with prior call for competition

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.1. Previous publication concerning this procedure

Notice number in the OJ S: [2022/S 100-278070](#)

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 18/10/2022 Local time: 11:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French, Dutch

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 12 (from the date stated for receipt of tender)

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

1. Le cahier des charges ne sera communiqué qu'aux candidats sélectionnés à l'issue de la procédure de sélection.

2. Les opérateurs économiques sont invités à prendre connaissance des documents joints en annexe au présent avis de marché:

- le formulaire de sélection et ses annexes;
- le DUME en formats pdf et xml;
- la note descriptive du marché;
- le reportage photographique;
- la liste des plans signée;
- les plans de synthèse du PU amendés (https://metro3.be/sites/default/files/2022-02/PA_15PFD1696165_Plan_synthese_Haren_E.pdf) et le chapitre 2.11 de la note de base du projet Metro 3 (<https://metro3.be/sites/default/>)

files/2022-03/15PFD1696165_Note_explicative_0.pdf). Veuillez copier les liens dans votre browser.

3. Les candidats doivent joindre à leur candidature le formulaire de sélection et ses annexes dûment complétés.

4. Les demandes de participation et les offres doivent être introduites via l'application électronique e-tendering. Les demandes de participation sont introduites au plus tard le 18.10.2022 à 11h00. Les DUME's et annexes arrivés tardivement ne seront pas pris en considération. L'envoi d'une demande de participation par e-mail n'est pas autorisé. Le rapport de dépôt doit être signé selon la signature électronique avancée qualifiée du représentant légal (ou du mandataire) du candidat. Une signature écrite scannée n'est pas une signature électronique recevable.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur le site internet <http://www.publicprocurement.be> ou via le helpdesk e-Procurement au numéro +32 (0)2 740 80 00 ou par email e.proc@publicprocurement.be. Pour le manuel détaillé, voir : https://www.publicprocurement.be/sites/default/files/documents/man_eten_supplier_fr_20180423_100.pdf

5. Par l'introduction d'une demande de participation, le candidat déclare ne pas avoir agi en contradiction avec les articles 5 et 6 de la loi relative aux marchés publics.

6. Le candidat joint à sa demande de participation le document unique de marché européen (DUME) dûment complété selon les lignes directrices suivantes ainsi que les annexes éventuellement nécessaires selon les cas. Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur du candidat servant de preuve provisoire en lieu et place des certificats et attestations, par laquelle le candidat déclare :

- Qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations qui doit ou peut entraîner l'exclusion d'un opérateur, avec mention d'éventuelles mesures correctrices ;

- Et qu'il répond aux critères de sélection applicables

Une déclaration doit être remplie séparément pour chacun des éventuels associés (en cas de remise par un groupement sans personnalité juridique) et chaque entité (p.e. sous-traitants) à la capacité de laquelle il fait appel pour la sélection.

L'adjudicateur peut à tout moment de la procédure demander à un candidat/soumissionnaire de fournir tout ou partie des

certificats et documents justificatifs requis. L'attention des candidats/soumissionnaires est attirée sur le fait que ce contrôle nécessitera la transmission rapide des attestations et certificats détaillés dans les paragraphes suivants. Le formulaire est joint

au présent avis de marché aussi bien en format XML qu'en format PDF (dans les deux langues nationales, Fr et NI). Le candidat

doit charger le fichier XML, le remplir via <https://ec.europa.eu/tools/espd>, le télécharger, l'imprimer et ensuite l'inclure via scan,

dans l'offre électronique.

Pour déposer le DUME formaté par le Pouvoir adjudicateur, les candidats suivent les étapes suivantes:

I. Téléchargez le questionnaire DUME du Pouvoir adjudicateur sur la plateforme e-Notification (au format XML) et l'enregistrer.

II. Allez sur le site du service DUME <https://dume.publicprocurement.be/> et choisissez votre langue.

III. Indiquez que vous êtes un opérateur économique.

IV. Choisissez ensuite l'option "Importer une demande/réponse DUME".

V. Choisissez le DUME téléchargé en XML (étape I.) que vous avez conservé sur votre disque local.

VI. Complétez le questionnaire du DUME

VII. Lorsque votre DUME est prêt, vous pouvez le télécharger en bas de la page. Pour cela, cliquez sur « télécharger » et choisissez le format souhaité (XML, PDF ou les deux). Chaque téléchargement est composé d'un fichier ZIP dans lequel se trouve le DUME dans le format demandé.

7. Vu la complexité du marché, une journée de visite comprenant une session d'information est organisée à l'intention des candidats potentiels le 6 septembre 2022. Cette visite durera une journée et consistera en la visite du dépôt d'Erasme, la visite du site du futur dépôt de Haren et une présentation incluant une séance de questions-réponses. Afin de permettre un déroulement correct de la session d'information, les candidats potentiels qui souhaitent y assister sont priés de s'y inscrire par e-mail à adjudications.beliris@mobilit.fgov.be en indiquant l'adresse électronique de la personne de contact unique (SPOC) par groupement d'opérateurs. Seuls deux représentants par opérateur économique seront admis à la visite.

Préalablement à cette session d'information, les candidats potentiels peuvent faire parvenir leurs questions à l'adjudicateur via l'adresse susmentionnée. L'adjudicateur ne garantit pas que les questions qui ne lui seraient pas parvenues deux jours ouvrables avant la session d'information, seront traitées pendant celle-ci.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat
Postal address: Rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium
E-mail: info@raadvanstate.be
Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:
Introduction d'un recours en annulation, éventuellement précédé ou accompagné d'un recours en suspension introduit suivant la procédure d'extrême urgence, auprès de la section d'Administration du Conseil d'Etat, Rue de la Science 33 à 1040 Bruxelles, par lettre recommandée à envoyer dans un délai de 60 jours prenant cours le jour de la notification de la décision.

VI.5. Date of dispatch of this notice

18/07/2022